

Laval, le 5 mars 2021

Dossier suivi par :
Aurélie BOUVIER
Cabinet
Tél : 02 43 59 92 20
Mél : ce.ia53@ac-nantes.fr

L'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale
de la Mayenne

Cité administrative,
rue Mac Donald
BP 23851 - 53030 Laval CEDEX 9

à

Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs
d'école

Des communes de Bonchamp-les-Laval, Laval,
Changé, Lhuisserie, Saint-Berthevin

De la circonscription de Mayenne-Nord-Est

s/c de Messieurs les IEN du premier degré

Objet : dépistage de la COVID-19 - déploiement des tests RT-PCR sur prélèvement salivaire en Mayenne

A compter de la semaine du 8 mars 2021, des tests RT-PCR sur prélèvement salivaire seront déployés dans le département, prioritairement dans les écoles primaires. Ce déploiement fait suite à l'avis rendu par la Haute Autorité de Santé autorisant désormais l'utilisation de ces tests dans le cadre de dépistages itératifs sur population ciblée, notamment en milieu scolaire.

Il s'agit d'un nouveau levier de lutte contre l'épidémie tenant compte des capacités disponibles sur le territoire, en lien avec l'ensemble des acteurs (ARS, fabricants, représentants des biologistes, laboratoires de biologie médicale...).

- **Les modalités de déploiement**

Les travaux engagés conjointement entre le ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports ont permis de déterminer les modalités concrètes de déploiement de ces tests en milieu scolaire :

- Les campagnes de dépistage visent prioritairement les élèves du premier degré (écoles maternelles et élémentaires, réseau public et réseau privé sous contrat), pour qui il peut être difficile de réaliser un prélèvement nasopharyngé. Elles seront déployées prioritairement dans les zones où le virus circule plus activement.
- Les dépistages seront de préférence organisés au niveau d'un établissement entier : les personnels y travaillant se verront ainsi proposer un test au même titre que les élèves.
- Les dépistages ont vocation à être organisés à échéance régulière dans les écoles concernées.

Ces campagnes de dépistage par tests salivaires sont complémentaires des opérations par tests antigéniques nasopharyngés qui continueront à être déployées dans les collèges et les lycées. Grâce à la rapidité du rendu des résultats qu'ils permettent, les tests antigéniques constituent en effet des outils cruciaux pour repérer les élèves et personnels porteurs du virus et engager au plus vite le contact-tracing autour d'eux.

- **Les modalités de réalisation**

Les prélèvements seront réalisés par des personnels habilités, médiateurs et personnels de santé. L'analyse des prélèvements recueillis sera effectuée par un laboratoire de biologie médicale.

La réalisation d'un test sera soumise à une autorisation préalable des représentants légaux valable pour l'ensemble de la campagne de tests, qui précisera les modalités de rendu des résultats. Le modèle de recueil du consentement sera communiqué aux directrices et aux directeurs des écoles concernées par la campagne.

Les résultats des tests seront restitués par les laboratoires de biologie médicale aux responsables légaux des élèves, qui sont invités à prévenir la directrice ou le directeur de l'école en cas de test positif. Les résultats sont également communiqués au médecin conseiller départemental de l'éducation nationale qui met en œuvre, pendant les périodes d'activités scolaires, sous la responsabilité de l'ARS, le protocole de contact tracing applicable au milieu scolaire ce qui permet l'éviction des élèves testés positifs avant le retour en classe.

- **Le lancement de la campagne**

Suite à une réunion avec les interlocuteurs de la délégation territoriale de l'ARS, en considération des données relatives à la circulation du virus sur le territoire du département, il a été convenu de retenir le secteur de Laval et sa première couronne (Laval, Changé, Lhuisserie, Bonchamps-les-Laval, Saint-Berthevin) et le secteur couvert par la circonscription de Mayenne-Nord-Est, notamment le secteur d'Evron et de Pré-en-Pail, comme devant prioritairement faire l'objet d'une campagne de dépistage.

L'objectif est de lancer la campagne dès la semaine du 8 mars sur une ou plusieurs écoles de ces secteurs. L'inspecteur de la circonscription prendra contact avec les écoles concernées et accompagnera les équipes dans la préparation de ces opérations qui seront supervisées par le médecin et l'infirmière conseillères techniques départementales.

Des médiateurs de lutte anti-Covid formés par l'ARS pourront être le cas échéant mobilisés pour délivrer des messages de sensibilisation dans les écoles concernées. La préparation logistique et administrative sera appuyée par les secrétariats des centres médico-scolaires, renforcés pour l'occasion.

Je sais compter sur votre implication pour le bon déroulement de ces opérations.

Denis WALECKX

